



AGPM
maiz'EUROP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

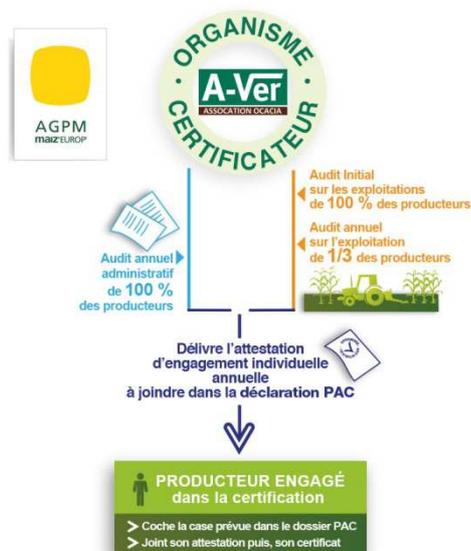
Le 19 mars 2015

Maïs et Verdissement : La certification est opérationnelle

L'AGPM a obtenu un schéma d'équivalence aux mesures de verdissement pour les exploitations spécialisées en maïs. Le commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan, l'avait annoncé en personne le 22 février dernier au Salon de l'Agriculture (notre communiqué du 23 février dernier). Le schéma entre désormais dans sa phase opérationnelle, avec la mise en ligne du dossier d'engagement 2015 sur le site internet de l'AGPM.

Dans le cadre de l'application de la réforme de la PAC, l'AGPM a défendu les exploitations spécialisées en maïs et a ainsi obtenu la mise en œuvre d'un principe d'équivalence à la diversité d'assolement via une mesure de couverture hivernale des sols. Cette dernière repose sur une certification volontaire, simple et rapide à mettre en œuvre. Cette certification permettra de bénéficier des aides PAC au titre du verdissement, tout en conservant une spécialisation maïs.

Sur son site internet (<http://www.agpm.com>), l'AGPM consacre un espace dédié au dispositif où les producteurs intéressés pourront retrouver la présentation du schéma de certification, le contenu du cahier des charges à respecter et le dossier de demande d'engagement à compléter et retourner à l'organisme certificateur (OCACIA/A-Ver).



Contact Presse : Anne KETTANEH : 06.83.22.05.01 - anne.kettaneh@agpm.com